

Comité exécutif du conseil multidisciplinaire (rencontre extraordinaire)

Date et heure

Le 10 juin 2022, de 13 h à 13 h 15

Lieu, adresse et salle

Réunion Microsoft Teams

Présences :	Claudine Boulet	Neuropsychologue, DSHAPPA
	Vicky Bolduc	Technicienne en éducation spécialisée, DPJASP
	Ève Dulude	APPR, DSMREU
	Marie-Ève Frégault	Éducatrice, DPD
	Sylviane Gratton	Travailleuse sociale, DPJASP
	Geneviève Grondin	Ergothérapeute, DPD
	Hélène Lamalice	Directrice, DSMREU
	Cynthia Lavoie	Vice-présidente, Technicienne en éducation spécialisée, DPD
	Valérie Lecavalier	Audiologiste, DPD
	Hélène L'Écuyer	Agente de planification, de programmation et de recherche, DQEPE
	Mélissa Leduc	Secrétaire-trésorière, ergothérapeute, DSMREU
	Sophie Morgentaler	Responsable des communications, Archiviste médicale, DPSCS
	Sophie Poirier	Directrice adjointe – volet qualité et évolution de la pratique, DSMREU
	Guylaine Sarrazin	Agente de relations humaines, DPSMD

Absent(s) : Céleste Côté *Présidente, APPR, DSMREU*

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum

La rencontre débute à 13 h 02. Le quorum est atteint.

2. Points de décision / d'orientation

ACTION / SUIVI

2.1. Demande d'octroi de statut de chercheur dans l'établissement à Mme Annick Vallières

Le cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains stipule que :

Toute personne désirant réaliser des activités de recherche sous les auspices d'un établissement doit détenir :

- des privilèges de recherche lorsqu'il s'agit d'un médecin, d'un dentiste ou d'un pharmacien de l'établissement (membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens [CMDP]);
- un statut de chercheur dans les autres cas, notamment lorsqu'il s'agit d'un employé de l'établissement ou d'une autre personne.**

La DSMREU, auteure de la politique et procédure visant l'octroi d'un statut de chercheur ou de privilèges de recherche au CISSS de la Montérégie-Ouest, a reçu une demande, le 3 mai 2022, de la part de Mme Annick Vallières afin de se voir octroyer un statut de chercheure dans l'établissement.

Selon le MSSS, un co-chercheur qui exerce dans l'établissement où le projet de recherche sera tenu, doit détenir un statut de chercheur.

Il est donc demandé aux membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire de recommander au conseil d'administration l'octroi d'un statut de chercheur à Mme Annick Vallières.

Étant donné la courte durée de cette rencontre extraordinaire, une consultation électronique a été effectuée jusqu'au 1^{er} juillet 2022 pour permettre l'analyse du dossier de Mme Vallières par les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire. À l'issue de cette date, la compilation des votes est effectuée.

CONSIDÉRANT QUE toute personne désirant réaliser des activités de recherche sous les auspices d'un établissement doit détenir :

- des privilèges de recherche lorsqu'il s'agit d'un médecin, d'un dentiste ou d'un pharmacien de l'établissement (membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens [CMDP]);
- un statut de chercheur dans les autres cas, notamment lorsqu'il s'agit d'un employé de l'établissement ou d'une autre personne.

CONSIDÉRANT QUE Mme Annick Vallières possède un Doctorat en Sociologie (2021) émis par l'Université de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE Mme Annick Vallières a complété les formations requises à la demande d'octroi;

CONSIDÉRANT QUE Mme Annick Vallières a démontré un fort intérêt pour la recherche dans l'exercice de ses fonctions à titre d'agente de planification, de programmation et de recherche;

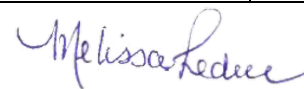
Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le comité exécutif du conseil multidisciplinaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest recommande au conseil d'administration, en date du 1^{er} juillet 2022, l'octroi d'un statut de chercheure au sein de l'établissement à Mme Annick Vallières pour toute la durée du projet sur lequel elle occupera un rôle de co-chercheure non-membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

3. Clôture de la rencontre

La rencontre se termine à 13 h 11.



Cynthia Lavoie, vice-présidente du comité exécutif du CM



Mélissa Leduc, secrétaire-trésorière du comité exécutif du CM

Rédigé par : Lyzanne Montpetit, technicienne en administration, DSMREU, CISSS de la Montérégie-Ouest